

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2404-21

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à 19h15
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant
assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA,
Maire

Conseillers en exercice : 14
Présents : 10+4 proc
Votants : 14

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Eliane CALDEI-VIDAL – Christian DI
MARTINO – Béatrice ROZIER – Fabrice FONTAINE – Chantal BARBIER –
Patrice MARTIN – Jean-Marc BLANIC- Fabienne GALLI

Objet : Affectation du résultat
D'exploitation de l'exercice 2023
COMMUNE

Absents excusés : Philippe ALLEGRINI – Sandrine BARRALIS – Karine FAGES
– Michel CORSINI

Secrétaire : Christian DI MARTINO

Conformément à l'instruction budgétaire comptable M57 en vigueur, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation
du résultat de la section de fonctionnement tel que constaté au compte administratif à la clôture de l'exercice écoulé.

Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.
Le solde doit être affecté en résultat de fonctionnement reporté (002), en dotation complémentaire en réserve (1068 –
excédent de fonctionnement capitalisé).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée, après avoir entendu la lecture du Compte Administratif 2023, de statuer sur
l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

		DEPENSES	RECETTES	
REALISATION	FONCTIONNEMENT	1 157 497.95	1 327 318.86	Résultat exercice 169 820.91
REPORT N-1	Report / FONCT.		848 559.55	Excédent antérieur reporté 848 559.55
TOTAL	Réalisation + reports	1 157 497.95	2 175 878.41	1 018 380.46

Dès lors, il est demandé à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat du compte administratif
comme suit :

- affectation obligatoire en R002 fonctionnement 818 380.46 €
- affectation en R1068 investissement 200 000.00 €

Ces résultats seront repris au budget primitif 2024 de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des
présents,

- **ACCEPTTE** l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 pour le budget Commune

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire,



Christian DI MARTINO

Le Maire,

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 15/04/2024
Qualité : Maire

Gérard BRANDA